

# VALEURS D'AVENIR

Validation des Acquis de l'Expérience

La VAE, ils en témoignent!



[www.votrediplomeparlexperience.info](http://www.votrediplomeparlexperience.info) ou téléphonez au N° Indigo 0 820 000 383

0,118 € TTC / MN

Du CAP à la Licence Pro "gestion de la production industrielle"

**“Maintenant que j'ai une licence, je me sens mieux dans ma peau !”**



Denis PRONNIER, 42 ans, ASSISTANT QUALITÉ

J'étais très motivé pour obtenir cette VAE, parce que c'était un élément essentiel dans la continuité de ma carrière. **C'est une fierté de pouvoir dire que même avec un simple CAP de chauffeur routier, j'ai pu obtenir un diplôme bac+3.** Il faut dire que j'ai été totalement soutenu par mes employeurs, ma famille et mes amis.

J'ai évolué dans ma profession et c'est vrai que ça a surpris et étonné mon responsable de centre quand je suis arrivé en disant "j'ai une licence professionnelle". L'obtention de la VAE me donne confiance en mes capacités.

Ce genre d'expérience montre que **même si on n'a pas fait d'études, avec du courage et de la volonté, on arrive toujours à obtenir quelque chose.** Quant aux chefs d'entreprise qui craignent que les personnes fassent ça dans une démarche personnelle et cherchent à s'en aller, je pense que quand on se sent bien dans son entreprise, on a envie d'y évoluer, et pas d'aller chercher autre chose.

## ÉDITORIAL

Francis DA COSTA, Président d'OPCALIA Haute-Normandie  
Jean-Pierre HUREL, Président du FONGECIF Haute-Normandie

## Avec la VAE, la valeur attend le nombre des années...

**Le monde du travail est de plus en plus exigeant. Mais les salariés aussi : pour faire fructifier leurs acquis et assouvir leur envie de progresser, ils ont aujourd'hui un formidable outil à disposition. Oui, la VAE est tendance !**

**L**evier important de la Formation Tout au Long de la Vie, la VAE connaît un vif engouement de la part des salariés depuis son inscription dans la loi de modernisation sociale de 2002, qui a considérablement développé les possibilités d'obtenir un diplôme ou un titre professionnel en cours de vie active.

La mobilisation des principaux Ministères, dont notamment celui de l'Éducation Nationale, pour ouvrir les modalités d'obtention de leurs diplômes, la création de Points Relais Conseils sur tout le territoire, la mise en œuvre de nouvelles solutions de financement du dispositif notamment dans le cadre de démarche de retour à l'emploi, tous ces fac-

teurs se cumulent pour soutenir et renforcer l'intérêt que présente ce dispositif pour les salariés et demandeurs d'emploi.

OPCALIA et le FONGECIF Haute-Normandie, déjà très actifs en matière de VAE, ont choisi d'allier leurs actions, pour rendre le dispositif encore plus efficace sur le plan régional.

**Sur le plan de la promotion :** par une campagne de communication intense sur les mois d'octobre et de novembre 2007 en direction des salariés et des dirigeants. Ce journal en est d'ailleurs un élément

pivot, mais également la presse, les radios locales, ou encore Internet avec des témoignages réels de bénéficiaires.

**Sur le plan de l'instruction des demandes :** en mobilisant tous les partenaires régionaux autour de l'optimisation des démarches pour les candidats.

Ce partenariat est l'illustration de la convergence d'intérêts qui se développe autour de la VAE : **la reconnaissance des compétences des salariés est un facteur de performance des entreprises.**

Retrouvez dans leur intégralité tous les témoignages de ce document ainsi que de nombreux autres, en allant sur [www.votrediplomeparlexperience.info](http://www.votrediplomeparlexperience.info)

La VAE vue par l'entreprise

**“Plus qu'une reconnaissance, la VAE, c'est une consécration !”**

Dominique LELARGE, RESPONSABLE DU SERVICE FORMATION et Nicole AURENSAN, CHARGÉE DE LA FORMATION CONTINUE À LA SNECMA

Dans notre établissement, nous avons entre 25 et 30 personnes qui ont fait une VAE ou qui en ont une en cours. Comme son nom l'indique, la Validation des Acquis de l'Expérience est un dispositif destiné à reconnaître les compétences des personnes, pour les remettre au niveau si besoin, et pour assurer leur mobilité interne ou leur polyvalence. Lorsque ces personnes ont un niveau de connaissances équivalent à un bac, un BTS voire une licence, c'est la cerise sur le gâteau que d'aller leur proposer de valider ses acquis par une VAE, et d'obtenir le diplôme correspondant.

La VAE est à l'initiative du salarié, alors pourquoi est-ce un projet partagé avec l'entreprise ? Parce qu'**elle peut apporter la reconnaissance du niveau d'un salarié en vue de sa promotion ou de son reclassement, contribuer à sa reconversion ou éventuellement, garantir son employabilité.** Aujourd'hui, certains postes sont ouverts par voie interne à des niveaux bac+2 ou bac+3, et ceux qui veulent postuler doivent forcément avoir cette qualification.

La validation de leur expérience à travers une VAE leur permet d'avoir ce niveau. Ce qui revient le plus souvent lorsque les gens ont obtenu leur VAE, c'est qu'ils ressentent une reconnaissance personnelle, qu'ils sont davantage en confiance. Ils sont fiers d'être encore capables d'apprendre et sont prêts à être plus efficaces dans leur travail.



La validation de leur expérience à travers une VAE leur permet d'avoir ce niveau.

Ce qui revient le plus souvent lorsque les gens ont obtenu leur VAE, c'est qu'ils ressentent une reconnaissance personnelle, qu'ils sont davantage en confiance. Ils sont fiers d'être encore capables d'apprendre et sont prêts à être plus efficaces dans leur travail.

**Qu'est-ce qu'OPCALIA ?**

OPCALIA est un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) dont la mission première est la collecte et la gestion des contributions des entreprises au titre de la formation professionnelle des salariés. OPCALIA finance ainsi les actions de formation des salariés de ses entreprises adhérentes à travers différents dispositifs : plan de formation, contrat et période de professionnalisation, DIF, bilans de compétences, VAE. En parallèle de cette mission, OPCALIA anticipe les problématiques ressources humaines des entreprises et propose des «solutions formations» innovantes pour y répondre.

C'est au cours de l'été 2007 que l'OPCAREG est devenu OPCALIA, suite à l'accord de fusion de l'IPCO (Instance Paritaire de Coordination des OPCAREG) et de l'OPCIB (Organisme Paritaire Collecteur Interbranches). OPCALIA est maintenant interprofessionnel, interrégional et interbranche.

**Qu'est-ce que le FONGECIF ?**

Le FONGECIF est un organisme paritaire agréé qui a pour mission de promouvoir et de gérer le Congé Individuel de Formation (CIF) et d'aider les salariés dans la construction de leur parcours professionnel.

# La VAE, c'est pour vous !

**Vous exercez ou avez exercé une activité professionnelle ? Alors, la VAE vous concerne.**

**L**a Validation des Acquis de l'Expérience est une démarche volontaire et un droit individuel prévu par le Code du travail et le Code de l'éducation. Elle vise à permettre au plus grand nombre d'obtenir tout ou partie d'une certification et ce, tout au long de sa vie.

Il s'agit ici de reconnaître vos compétences professionnelles acquises dans le cadre de l'exercice d'une activité, quel que soit votre niveau de formation ou de qualification. Ainsi, vous pouvez envisager une telle démarche si vous avez 16 ans ou plus et si vous êtes :

- salarié, quel que soit votre statut : CDI, CDD, intérimaire
- actif non-salarié : membre d'une profession libérale, exploitant agricole, artisan, commerçant, travailleur indépendant
- agent public, titulaire ou non
- demandeur d'emploi, indemnisé ou non

- bénévole ayant une expérience associative ou syndicale
- ou si vous désirez acquérir une qualification reconnue, la compléter ou l'adapter afin de reprendre une activité.

Pour prétendre au dispositif VAE, une seule condition est nécessaire : vous devez pouvoir justifier d'une expérience professionnelle d'une durée totale cumulée d'au moins trois ans, à temps plein ou à temps partiel, de façon continue ou non. Cette expérience peut avoir été acquise en tant que salarié, non-salarié, bénévole, ou encore volontaire. Elle doit être en rapport direct avec le diplôme, le titre à finalité professionnelle ou la certification demandée. Attention : les périodes de formation initiale ou continue, les stages ou les périodes de formation en milieu professionnel effectués pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre ne peuvent être pris en compte dans le calcul de la durée d'expérience requise.

## Quelles certifications vous sont accessibles ?

**L**a VAE vous offre tout un éventail de certifications adaptées à votre parcours professionnel. Diplômes, titres à finalité professionnelle ou encore certificats de qualification professionnelle : ces certifications accessibles par la VAE sont celles du Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP).

**LES DIPLÔMES** sont nationaux et délivrés par l'État via les Ministères en charge de la santé, de l'Éducation Nationale, des affaires sociales, de l'agriculture, du travail et de l'emploi. Ils peuvent également être attribués par un établissement supérieur au nom de l'État.

**Exemples de diplômes : CAP industries chimiques, BAC pro Commerce, Diplôme Professionnel d'Aide-soignant(e).**

**LES TITRES À FINALITÉ PROFESSIONNELLE** sont délivrés par certains Ministères, des organismes consulaires ou encore des établissements privés ou publics. Ils sont inscrits au RNCP après avis favorable de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle

(CNCP) sur demande de l'organisme de formation.

**Exemples de titres à finalité professionnelle : Titre Professionnel de Technicien supérieur comptable et financier, Infographiste multimédia, Technicien d'études en mécanique.**

### LES CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP)

sont créés et délivrés sous l'égide des branches professionnelles. Ils peuvent être enregistrés au RNCP à la demande des branches concernées, après avis de la CNCP. Un arrêté d'enregistrement est publié au Journal officiel.

**Exemples de CQP : Gestionnaire de biens immobiliers, Assistant d'exploitation de restauration, Réceptionniste.**

Dans les trois cas, la certification atteste d'une capacité à réaliser des activités professionnelles dans plusieurs situations de travail, définies dans un référentiel. Enfin, il faut rappeler que la VAE ne permet pas l'obtention d'un diplôme sur mesure en fonction de son expérience, ni l'accès à certaines certifications exclues du dispositif.

### L'obtention du BTS "gestion et maîtrise de l'eau"



## "Je n'aurai plus jamais ce goût d'inachevé !"

**Anne DUARTE, 30 ans, DEMANDEUR D'EMPLOI**

Mon diplôme : BTS Agricole «Gestion et Maîtrise de l'Eau», je l'avais raté de très peu, j'ai vécu ça comme un échec. Et aujourd'hui, après 7 ans d'activité professionnelle, je suis au chômage et j'ai voulu m'y remettre.

**À travers la validation, on peut obtenir le diplôme, évoluer financièrement et mieux se vendre.** Mais reprendre le dossier est assez difficile. Heureusement que j'ai une accompagnatrice qui me permet d'approfondir les questions et d'aller chercher toujours plus loin dans mon expérience. Décrocher ma VAE, ça me motive vraiment, j'aurai l'impression d'achever un projet commencé il y a plusieurs années. Ça sera l'accomplissement de quelque chose.

### Du BAC au titre professionnel "assistante de direction"

## "Un énorme "plus" que je peux mettre sur mon CV !"

**Nathalie BANCE, 40 ans, ASSISTANTE DE DIRECTION**

J'ai commencé une démarche de VAE pour avoir un diplôme supplémentaire. **Mes collègues m'ont encouragée à le faire pour répondre à mon souhait d'évolution salariale.** J'ai fait ça sur mon temps personnel. Le plus difficile, c'est de remplir le dossier de synthèse professionnelle : il faut être rigoureux, c'est long et un peu fastidieux, mais au bout du compte, ça vaut vraiment le coup. Le passage devant le jury m'a un peu effrayée, mais ils vous mettent très vite à l'aise, je n'ai pas eu de grandes difficultés.

Et quand ils m'ont annoncé ma validation totale, j'étais très heureuse. Aujourd'hui, je me sens plus en confiance, valorisée. Avoir acquis le titre officiel d'assistante de direction, c'est un réel «plus» dans ma carrière, et un sacré défi que je viens de relever.



### Elle vous accompagne tout au long de votre démarche



## "Un vrai coach personnel"

**Sonia MANGEOT  
ACCOMPAGNATRICE VAE - CLIPS (Comité Lillebonnais pour l'Insertion Professionnelle et Sociale)**

J'accompagne les personnes qui ont entamé une VAE et qui en sont à l'étape d'écriture du livret 2.

Mon premier travail consiste à ce qu'elles appréhendent mieux les réponses attendues. Face aux questions posées, la difficulté majeure est de décrire leur travail au quotidien. Généralement, les personnes commencent par écrire quelques lignes et étoffent au fur et à mesure de notre travail ensemble.

Je félicite et encourage les personnes qui entrent dans une démarche de VAE car cela les oblige à prendre du recul sur leurs pratiques professionnelles et après validation, elles se sentent plus sereines.

### Il informe et conseille sur la démarche de VAE et vérifie la pertinence de cette démarche par rapport au projet de chacun

## "Le conseiller en VAE, un premier contact vers la validation"

**Jean-Pierre LALLOUETTE  
CONSEILLER VAE - POINT RELAIS CONSEIL ROUEN GAUCHE**

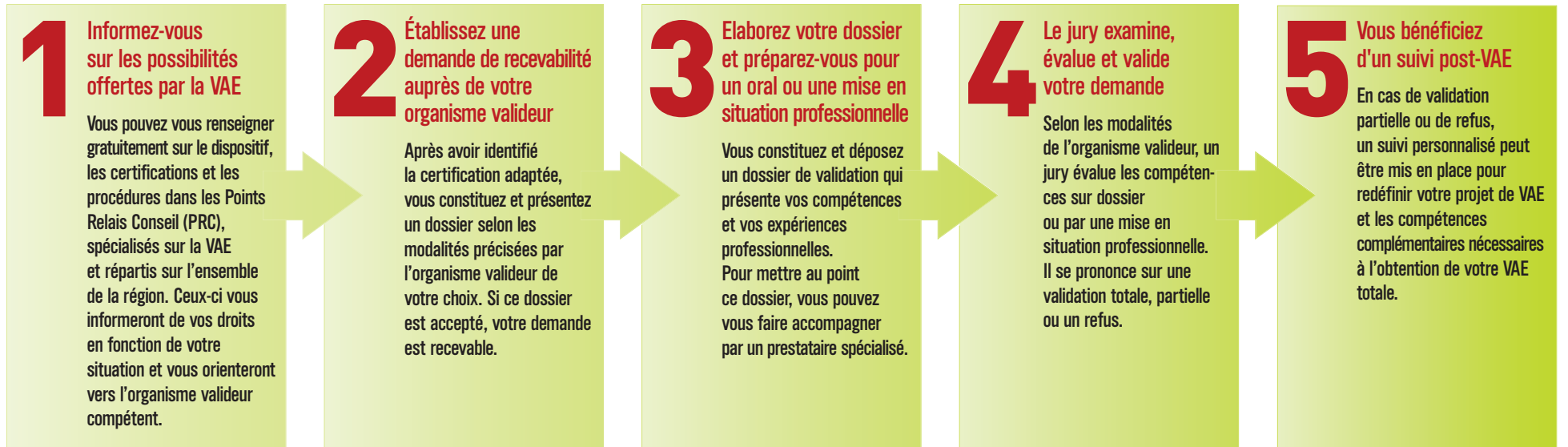
En tant que conseiller en VAE, j'ai une mission d'information et de conseil, en amont des centres "valideurs". Lors de réunions et d'entretiens, je présente le dispositif, le cadre légal, les organismes, les certifications (diplômes, titres, CQP...) ainsi que les principes de la validation aux personnes s'engageant dans la démarche.

**J'analyse les demandes des candidats, que je reçois individuellement,** pour vérifier l'adéquation de leur parcours et de leur projet avec les critères du dispositif de VAE : durée d'expérience, compétences maîtrisées... Ainsi, je peux proposer des pistes afin que le candidat puisse décider librement de son engagement dans la démarche.



# Votre VAE en 5 étapes

Une démarche VAE se déroule en plusieurs étapes, sur une période comprise entre 6 et 12 mois.



Elle valide votre expérience

“L'essentiel, c'est de mettre à l'aise les candidats.”



**Véronique ROBERT, PRÉSIDENTE DE JURY, PROFESSIONNELLE DE LA PETITE ENFANCE**

Certaines candidates ne sont jamais passées devant un jury, il faut les mettre à l'aise pour qu'elles nous parlent de leur pratique quotidienne, par exemple qu'elles décrivent leur travail de la veille. Ensuite, on va leur demander de nous expliquer pourquoi elles font les choses, et qu'elles mettent de la théorie sur leur pratique. Intégrer un jury de validation est totalement complémentaire à mon travail. C'est une bouffée d'oxygène, **parce qu'on y rencontre la richesse que détiennent toutes ces professionnelles.**

**DAVA : organisme qui gère la démarche de VAE pour des diplômes de l'Éducation Nationale**

“Oui, la VAE donne droit aux vrais diplômes !”

**Patrick GRANDSIRE  
DIRECTEUR TECHNIQUE  
DU DAVA (DISPOSITIF  
ACADÉMIQUE  
DE VALIDATION)**

L'Éducation Nationale est très engagée dans le dispositif de VAE. Elle est d'ailleurs le premier valideur en Haute-Normandie, avec 1 850 demandes en 2006. **Notre service est chargé d'accorder les mêmes diplômes que les filières traditionnelles, du niveau V (CAP) au niveau III (BTS).** Nous nous appuyons sur les Greta pour accompagner chaque candidat dans l'écriture de son dossier.



## Qui paye votre VAE ?

Le financement de la VAE peut être pris en charge dans le cadre de différents dispositifs d'aides.

**E**ntreprendre une VAE, cela a un coût. Il comprend les différents frais liés à l'accompagnement, à la validation et éventuellement au suivi post-VAE. Il peut également concerner votre éventuelle rémunération.

Le montant des différentes pres-

tations est variable et dépend des organismes accompagnateurs et valideurs.

La prise en charge financière de tout ou partie de votre VAE sera fonction de votre situation, et vous pourrez ainsi solliciter un ou plusieurs financeurs : votre entreprise à travers son OPCA et

son OPACIF si vous êtes salarié, les organismes collecteurs spécifiques si vous êtes non-salarié, les administrations ou les établissements publics si vous êtes agent public, et le Conseil Régional, les ASSEDIC, et l'État si vous êtes demandeur d'emploi (indemnisé ou non).

**L'EXPÉRIENCE, UNE VALEUR D'AVENIR**

Validation des **A**cquis de l'**E**xpérience

[www.votrediplomeparlexperience.info](http://www.votrediplomeparlexperience.info)

N° Indigo 0 820 000 383

0,118 € TTC / MN

37 témoignages en ligne

OPCALIA HAUTE-NORMANDIE PROMOTEUR DE COMPÉTENCES

FONGÉCIF

Avec le concours du Fonds Social Européen

Fonds Unique de Péréquation

## “Une première VAE qui donne envie d'une deuxième !...”



**Danielle BENARD, 45 ans, AIDE AUX PERSONNES À DOMICILE**

J'ai choisi d'être auxiliaire de vie et le CLIPS\* m'a proposé une formation, que j'ai suivie avec plusieurs collègues. Parfois, on avait envie d'arrêter parce que c'est contraignant, mais dès qu'il y en a une qui baissait les bras, on lui remontait le moral. Mon rythme de vie était assez soutenu : je travaillais le matin, j'allais en formation l'après-midi et le soir, je révisais mes cours. **J'ai eu un bon soutien familial, ça m'a aidé.** J'ai validé ma VAE en deux fois et maintenant, j'aimerais continuer les études pour viser encore plus haut, comme aide-soignante ou infirmière.

\*CLIPS : Comité Lillebonnais pour l'Insertion Professionnelle et Sociale.

# La VAE, une vraie force pour l'entreprise.

**Tant pour l'entreprise que pour le salarié, le dispositif VAE présente des avantages exceptionnels.**

**A**u sein de l'entreprise, la VAE permet une reconnaissance des savoirs et savoir-faire individuels. Elle favorise la professionnalisation des salariés, les mobilise, les motive et les responsabilise. Ils portent alors un regard neuf sur leur travail et entrevoient de nouvelles perspectives dans leur structure.

En donnant du sens au travail des salariés, la VAE induit ainsi des effets bénéfiques pour l'entreprise qui doit faire face à des pressions concurrentielles importantes et rencontre souvent des difficultés de recrutement : attractivité des talents, fidélisation des salariés, promotion interne. En permettant de rationaliser et de développer les parcours de formation adaptés aux métiers de chacun, la VAE se

révèle être un outil de management des compétences tout à fait intéressant en termes de politique sociale.

**Une démarche exigeante, à la hauteur des bénéfices escomptés.**

L'entreprise est directement concernée par la VAE puisque le dispositif entre dans le champ de la formation professionnelle continue. Elle doit d'abord être capable de répondre à une sollicitation de la part d'un salarié qui souhaiterait obtenir une certification et pour ce faire, envisagerait un congé individuel pour VAE.

Par ailleurs, elle peut décider de lancer une démarche collective de VAE, en l'intégrant dans sa politique de gestion des ressources humaines. La VAE devient

alors un véritable outil stratégique permettant par exemple, de faciliter la mobilité interne, de valoriser un ou plusieurs métiers, ou encore d'initier une démarche qualité.

Pour garantir l'efficacité de la démarche, un véritable projet VAE doit être élaboré dans l'entreprise. Un travail préparatoire en amont permet d'identifier les objectifs, les métiers concernés et les certifications visées. Pour cela, les modalités d'accompagnement et de financement doivent être définies avant la promotion du dispositif auprès des salariés. En conclusion, la VAE exige une véritable approche stratégique, puis un déploiement bien pensé. Les bénéfices et la forte valeur ajoutée qu'elle apporte à l'entreprise sont à ce prix.

## “Ce qui est bon pour le salarié est excellent pour l'entreprise !”



**Sébastien PERE, DRH de la société S2M**

Comment est-ce qu'on peut construire l'entreprise de demain, comment est-ce qu'on peut élever son niveau de compétence global ? Pour moi, la réponse est d'abord interne. Je crois que le plus efficace, parce que le plus immédiat et le plus durable, c'est d'aider ses collaborateurs à se développer, s'épanouir et les accompagner dans leur évolution.

**En ce sens, la VAE est un outil d'élévation des compétences, mais aussi de fidélisation des salariés, c'est clair. C'est un moteur d'envie, de reconnaissance, ça permet aux personnes de se sentir bien, reconnues pour ce qu'elles font.**

Aujourd'hui, sur 200 personnes, nous avons 10 salariés en processus de validation. Chez nous, la VAE touche tous les types de salariés. L'intérêt, c'est d'obtenir un diplôme en relation avec le métier qu'ils exercent, d'avoir aussi un moyen de se préserver pour l'avenir, parce qu'actuellement, nous sommes une entreprise qui marche bien, mais on ne sait pas de quoi demain sera fait.

En cas de réussite, c'est un bon point de départ pour évoluer dans la société. Dans le cas contraire, ce n'est qu'un semi-échec dans le sens où il y aura de l'accompagnement de notre part. **S'il manque une compétence à un collaborateur, on pourra lui donner en interne afin qu'il obtienne une validation totale de sa VAE.** Nous avons d'ailleurs fait une présentation de ce processus à tous les managers, afin qu'ils s'impliquent et qu'ils accompagnent les salariés dans leur démarche.

Ici, on a la chance d'être dans une entreprise à taille humaine, donc la VAE fait rapidement des petits : on a beaucoup de demandes, ça se fait assez naturellement. On est d'autant plus favorables que c'est la performance de toute l'entreprise qui progresse durablement, et tout ça pour un budget limité : par le biais de subventions auprès de nos OPCA, on arrive à avoir un financement quasi intégral du processus de la VAE.

## Où se renseigner ?

**N° Indigo 0 820 000 383**

0,118 € TTC / MN

### Les Points Relais Conseil de Haute-Normandie

**• P.R.C. de Bernay**

Maison des associations  
8 rue JF Bréant  
27300 Bernay  
**Tél. 02 32 31 82 25**  
fongecif.evreux@fongecif-hte-normandie.com

**• P.R.C. de Pont Audemer**

Lycée Risle et Seine  
rue des Déportés  
27500 Pont Audemer  
**Tél. 02 32 31 82 25**  
fongecif.evreux@fongecif-hte-normandie.com

**• P.R.C. de Dieppe**

Mission Locale Dieppe Côte d'Albâtre  
8, av. Normandie Sussex - BP 98 -  
76203 Dieppe  
**Tél : 02 35 84 96 56**  
mlca@mldieppe.org

**• P.R.C. d'Elbeuf**

Centre de Bilan d'Elbeuf  
Maison de la Formation et de l'Emploi  
136 rue Pérou - BP 412 -  
76500 Elbeuf Cédex  
**Tél 02 32 96 44 40**  
centre-bilan@mission-locale-elbeuf.org

**• P.R.C. de Caer Normandie**

Rte de Louviers  
27930 Caer Normandie  
**Tél 02 32 31 82 25**  
fongecif.evreux@fongecif-hte-normandie.com

**• P.R.C. de Verneuil / Avre**

Lycée porte de Normandie  
80 chemin Poissonnier  
27130 Verneuil / Avre  
**Tél 02 32 31 82 25**  
fongecif.evreux@fongecif-hte-normandie.com

**• P.R.C. du Havre**

Fongécif Haute-Normandie  
59 quai de Southampton  
76600 Le Havre  
**Tél 02 32 74 69 22**  
fongecif.lehavre@fongecif-hte-normandie.com

**• P.R.C. de Louviers**

Foyer Jeunes travailleurs  
29 avenue Henri Durant  
27 400 Louviers  
**Tél 02 32 31 82 25**  
fongecif.evreux@fongecif-hte-normandie.com

**• P.R.C. de Val de Reuil**

CCAS - Centre Jacques Monod  
Place aux Jeunes  
27100 Val de Reuil  
**Tél 02 32 31 82 25**  
fongecif.evreux@fongecif-hte-normandie.com

**• P.R.C. de Bois-Guillaume**

Immeuble LE LAVOISIER  
95 allée Alfred Nobel  
76230 Bois-Guillaume  
**Tél 02 35 07 95 59**  
fongecif.rouen@fongecif-hte-normandie.com

**• P.R.C. de Rouen**

18 rue Amiral Cécille  
76100 Rouen  
**Tél 02 35 07 95 59**  
fongecif.rouen@fongecif-hte-normandie.com

**• P.R.C. Les Andelys**

Fongécif Haute-Normandie  
Annexe Mairie- Rue des Oiseaux  
27700 Les Andelys  
**Tél 02 32 31 82 25**  
fongecif.evreux@fongecif-hte-normandie.com



**• P.R.C. de Vernon**

Foyer Jeunes travailleurs  
Rue des écuries des Gardes  
27 200 VERNON  
**Tél 02 32 31 82 25**  
fongecif.evreux@fongecif-hte-normandie.com

**• P.R.C. de Yvetot**

Mission Locale Caux Seine  
Austreberthe  
20 rue Carnot  
76190 Yvetot  
**Tél 02 35 95 01 43**  
prvae-yvetot@hotmail.fr